

# Assemblée des délégués des sociétés romandes de samaritains à la Chaux-de-Fonds

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses  
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **21/22 (1913)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

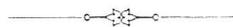
le fourgon préconisé par M. le colonel Bohny, et de quel type seront les autres véhicules.

Le Service de santé suisse mettra peut-être à la disposition des Colonnes ses anciennes — et excellentes — voitures à blessés. Il résulterait de ce don une forte économie dans le prix d'acquisition du matériel, mais rien n'est encore certain de ce côté non plus.

Telles sont, en peu de mots, les principales raisons qui obligeront les sections

de la Croix-Rouge et les samaritains impatients de former des Colonnes, de surcroire encore un certain temps à l'organisation de ces formations militaires de la Croix-Rouge en Suisse.

Dès que les nouvelles prescriptions seront sorties de presse — traduites en français — nous en aviserons les sections de la Croix-Rouge et les intéressés,.... mais il faut encore patienter un peu de temps. D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.



## Assemblée des délégués des Sociétés romandes de samaritains à la Chaux-de-Fonds,

le dimanche 24 mai, à 9<sup>1/2</sup> h. du matin, à l'Amphithéâtre  
du Collège primaire

### ORDRE DU JOUR:

- 1° Appel des délégués.
- 2° Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 novembre 1913 à Lausanne.
- 3° Discussion sur les objets à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des délégués de l'Alliance des samaritains suisses.
- 4° Organisation d'une journée annuelle des moniteurs romands.
- 5° Divers.

*Présidence:* M. le D<sup>r</sup> de Marval.

M. Wyss, I<sup>er</sup> secrétaire de l'Alliance suisse des samaritains, assiste à l'assemblée.

1° M. le D<sup>r</sup> de Marval ouvre la séance en saluant avec plaisir 83 délégués représentant 26 sections sur 33 que compte la Suisse romande.

2° La lecture du procès-verbal de l'assemblée de Lausanne n'étant pas désirée, M. le D<sup>r</sup> de Marval demande à M. Wyss quelle solution le Comité central a donné au vœu formulé par les samaritains romands lors de l'Assemblée de Lausanne et consistant à avoir un enseignement uniforme dans la manière de traiter les plaies.

Le Comité central en a référé à son conseil médical qui a déclaré qu'il était difficile d'édicter des prescriptions spéciales et générales pour les médecins, mais que le Central n'a pas perdu de vue cette question.

3° On passe à la discussion des objets à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle.

La section de Zurich a entrepris des démarches en vue d'obtenir la protection du nom « Samaritain » et propose de déposer ce nom au Bureau de la propriété intellectuelle, à Berne. Il est rappelé que la Croix-Rouge est protégée déjà et c'est pourquoi les Zurichois voudraient que notre nom le fût aussi. M. Wyss déclare que la réponse du juriste consulté à cet effet ne leur est pas encore parvenue, mais que la protection ne pourra se faire que moyennant de grands frais.

M. le président demande si l'assemblée appuiera cette motion.

M. Aeberli (Bienne) propose à l'assemblée de soutenir cette motion qui a certes sa raison d'être; le mot « Samaritain »

étant utilisé à titre de réclame pour des liqueurs, savons, papiers, etc.

M. Seiler déclare que Vevey sera d'accord en principe, mais préfère attendre de plus amples détails.

La question est très épineuse et sera encore discutée lors de l'assemblée de Berne. Il n'est pas pris de décision spéciale.

Il nous est donné connaissance d'une motion du Comité central tendant à verser l'excédent des recettes annuelles au *Fonds Henri Dunant* pour leur faire rapporter un intérêt; en 1913, il y a eu 500 fr. d'excédent, actuellement le fonds est de 3320 fr. plus les 500 fr. de l'année dernière, si la motion est acceptée, et serait placé de telle sorte qu'il puisse être remboursé immédiatement. L'assemblée se déclare d'accord.

Le Comité central se propose d'envoyer aux grandes sections les projets des *nouveaux statuts de l'Alliance*, la refonte des statuts de la Croix-Rouge entraînant la révision de nos statuts. M. de Marval désire que ces statuts soient traduits en français, même sous forme de projet, et adressés également aux petites sections.

M. Seiler (Vevey) est heureux que les sections reçoivent les statuts en français et appuie vivement qu'il soit tenu compte du nombre de sections pour la représentation au Central. Il demande qu'une fois les sections romandes en possession des statuts, quelques représentants de chaque section puissent se rencontrer pour échanger leurs idées et ensuite adresser une lettre au Central, provenant de toutes les sections romandes.

M. Aeberli (Bienne) combat M. Seiler et désire que les représentants au Central soient en proportion du chiffre de population.

M. Seiler reconnaît que ce serait l'idéal pour les Romands, mais l'impossible. La Suisse centrale a peut-être une population

moins forte, mais beaucoup plus de sections que la Suisse occidentale.

M. Røemer (Chaux-de-Fonds) propose la combinaison suivante: un bureau formé de 9 membres dont 6 représentants de la Suisse allemande (3 pour la Suisse orientale, 3 pour la Suisse centrale) et 3 pour la Suisse occidentale.

M. de Marval ne soutient pas la proposition Aeberli qui lui paraît tendancieuse: sur 387 sections en Suisse, nous n'en comptons que 35 romandes. Tout en proposant comme base de représentation le nombre de sections, il demanderait qu'il soit prévu que si les sections romandes augmentaient dans une notable proportion, nous ayons 2 à 3 représentants.

Cette proposition est appuyée et M. Wyss répond qu'il transmettra notre demande dans ce sens et croit pouvoir nous assurer que nous aurons 2 délégués romands.

M. Seiler propose Neuchâtel comme lieu de réunion des Romands pour l'étude des statuts. Neuchâtel se déclare d'accord.

M. le président demande que chaque section envoie à cette réunion son adhésion aux statuts ou que celles qui auraient des divergences d'opinion y présentent les modifications désirées.

M. Røemer propose que cette réunion ait lieu 2 à 3 semaines après la réception des statuts.

4° M. Bonto demande que chaque année ait lieu une *réunion des monitrices et moniteurs romands* pour la préparation du programme d'hiver, afin de donner de l'uniformité à l'enseignement et aux exercices. Cette proposition est appuyée par plusieurs membres, la date sera fixée entre les moniteurs intéressés présents. La réunion d'automne 1914 sera organisée par Neuchâtel.

Bienne, proposé comme *lieu de la prochaine assemblée* des Romands, accepte par son représentant, M. Aeberli.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 h. 20.

La secrétaire :

*B. Rosat.*

Un court entretien entre moniteurs et monitrices des diverses sections fait suite à l'assemblée, puis chacun se retrouve pour dîner à l'hôtel de la Fleur de lys.

Au cours du banquet, fort bien servi, M. le D<sup>r</sup> de Marval porte un toast vibrant à la patrie, et M. Rœmer, le dévoué président de la section hospitalière, en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et à tous, médecins, délégués et samaritains, lève son verre à la prospérité de l'Alliance, au développement des sections romandes de samaritains et de la Croix-Rouge suisse.

Le conseil communal est représenté par MM. Zweifel et W. Jeanneret; ce dernier, en termes aimables, constate le développement intensif de la ruche samaritaine locale et son inlassable dévouement; il l'assure aussi de toute la sollicitude des autorités.

La pluie persiste et l'exercice démonstratif doit avoir lieu dans la salle d'exposition de l'hôtel des postes. Un nombreux public s'y est donné rendez-vous et, dès 2 heures et demie, samaritains et samaritaines de La Chaux-de-Fonds exécutent, avec ordre et calme, les pansements et les transports prévus. Chacun suit avec beaucoup d'intérêt les phases du travail, et plus d'un délégué jalouse le riche et abondant matériel des Chaux-de-Fonniers: deux tentes avec lits, voiturette, brancards d'ordonnance, sacoches, etc. A 4 heures, M. le D<sup>r</sup> Descœudres, critique, relève qualités et défauts de l'exercice, puis congédie chacun en remerciant tous ceux qui se sont dévoués pour ce jour, en particulier M. le D<sup>r</sup> Theile, organisateur de l'exercice.

Le travail est terminé, et de nombreux hôtes, profitant de l'invitation, se rendent au dépôt sanitaire, qu'ils quittent enchantés des installations et du fonctionnement.

Et les plus pressés s'en vont, en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, à Bienne.



## Les femmes et le service militaire

Il a été publié l'année passée en Hongrie une proposition de loi voulant utiliser les connaissances professionnelles des femmes non pas dans la vie économique, mais au service de la guerre. Quoique ce projet n'émane pas du gouvernement, la situation sociale de ceux qui l'ont signé lui a donné une importance particulière.

Les auteurs de la proposition relative au service militaire de la femme en Hongrie étaient: le baron Otto Barbaczi Schwartzler, membre du Sénat et directeur de la Croix-Rouge de Hongrie, M<sup>lle</sup> Alice Ibranyi, sœur directrice de la Croix-Rouge,

le général Hermann Kirchner et M. Jules Tirfi, conseiller au ministère de la justice. Les principales dispositions du projet sont les suivantes:

*Toute citoyenne hongroise est astreinte en cas de guerre à un service sanitaire dans l'armée en dehors du champ de bataille.*

*Sont libérées de cette obligation:*

- 1° les membres de la famille royale;
- 2° les religieuses;
- 3° toutes les personnes n'ayant pas encore atteint leur trentième année et celles ayant dépassé la quarantième;